



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Réserve de la biosphère de Charlevoix procède actuellement à l'analyse externe des études déposées par le promoteur du géoLagon

Baie-Saint-Paul, 9 novembre 2022 - À ce stade, plusieurs éléments d'information nécessitent d'être approfondis, clarifiés et précisés pour positionner le projet du géoLagon sur le plan de l'efficacité énergétique, puisque ce positionnement permettra par la suite d'évaluer les impacts réels du projet sur la dimension écologique, soit une des six dimensions de la grille d'analyse de développement durable (GADD) proposée par la Chaire en éco-conseil de l'UQAC. Les dimensions sociale, économique, culturelle, éthique et gouvernance constituant les cinq autres dimensions du développement durable. Selon la Chaire en éco-conseil, il s'avère réducteur de parler de développement durable uniquement en fonction des piliers environnemental, économique et social. De plus, pour faire une utilisation juste et pertinente de la GADD, il est fortement conseillé de procéder à la pondération des éléments de la grille en comité impliquant différents acteurs, dont certains impactés par le projet et d'autres détenant des expertises spécifiques aux éléments à considérer dans les projets à l'étude. C'est pourquoi la firme LCL Environnement mentionne clairement que l'analyse réalisée est sommaire et que seulement trois (3) des six (6) thématiques de la GADD sont analysées vu le stade d'avancement du projet, soit les sphères sociale, écologique et économique. Toujours selon LCL Environnement, à la suite de l'analyse sommaire, il est possible de réaliser une analyse complète en quantifiant et priorisant la performance des différentes sphères et thématiques du développement durable. La consultation de plusieurs acteurs et parties prenantes est alors recommandée. La RBC envisage de procéder à cette analyse complète en étant étroitement accompagnée par l'équipe professorale de la Chaire, mais considère avoir besoin d'une information juste avant de pouvoir le faire.

Il est également important de mentionner que l'étude de la même firme portant sur l'inventaire préliminaire de gaz à effet de serre présente clairement comme limitations dans sa méthodologie le fait que l'étude est basée sur des hypothèses et des études antérieures réalisées par d'autres firmes, qui ont permis de modéliser la consommation énergétique du projet. La firme considère donc que cet inventaire est soumis à de nombreuses limitations, principalement liées à la collecte des données.

La RBC a, comme première étape, contextualisé l'ensemble du projet à partir des informations transmises par le promoteur, des documents légiférant l'aménagement du territoire et des divers documents orientant le développement de la municipalité. Ces informations ont été présentées en considérant le Programme des Nations Unies pour le développement et les différentes lois relatives à la gestion des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité et des écosystèmes du territoire.

Une fois le projet contextualisé, la RBC a amorcé l'analyse externe des études déposées par le promoteur. Cette analyse est toujours en cours puisqu'il est important de cibler l'expertise requise pour procéder à une analyse juste de l'ensemble des éléments à prendre en considération, et ainsi déposer une évaluation indépendante basée sur des faits et des données scientifiques de qualité. En ressort à cette étape, tel que mentionné préalablement, la nécessité de préciser la source et les calculs réalisés pour en arriver à présenter plusieurs données. En ressort également la nécessité de valider l'application réelle de diverses informations jugées à ce stade comme étant uniquement théoriques. L'étape suivante, prévue dans les jours qui suivent, est de présenter au promoteur les éléments jugés manquant pour faire une analyse juste des composantes du projet, afin que ce dernier puisse collecter et fournir l'ensemble de ces éléments. La RBC partage les étapes du processus par souci de transparence, mais également pour faire suite aux déclarations publiques du promoteur.

Bien que consciente que la population charlevoisienne soit en attente d'avoir davantage d'information sur ce projet, la RBC considère essentielle qu'une information complète et précise lui soit présentée afin de se faire une idée éclairée sur la nature du projet et ses impacts réels sur notre milieu.

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François doit être en mesure d'évaluer l'ensemble des risques associés à ce projet, et l'ensemble de ses parties prenantes ressortiront gagnantes d'une démarche rigoureuse, qui ne précipite aucune étape dans son analyse.

Le promoteur sera invité à présenter son projet à la population lorsque la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François considèrera avoir en main l'ensemble des informations requises et une analyse juste de ces informations.

- 30 -

Contact : Réserve de la biosphère de Charlevoix
Julie Campeau - Coordonnatrice
T : 418 240-0627
info@biospherecharlevoix.org